

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Mardi 20 avril 2021 – 14h00
En visioconférence

Ordre du jour

- 1. Proposition de résolution visant à la mise en place d'un Plan interfédéral de lutte contre la consommation excessive de sucres ajoutés,**
déposée par M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, M. Ahmed Mouhssin, Mme Gladys Kazadi et Mme Latifa Aït-Baala
doc 37 (2020-2021) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé des auteurs de la proposition de résolution
 - Discussion générale
 - Discussion et vote du préambule et du dispositif
 - Vote de l'ensemble de la proposition de résolution
- 2. Divers**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/echouter-les-seances/>.

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijns

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).